

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	--	--

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Loi portant modification des Crédits inscrits au Budget des Services Intérieurs pour l'Exercice 1936.

Décision Souveraine portant modification des Crédits inscrits au Budget des Services Consolidés pour l'Exercice 1936.

Loi tendant à la modification de la Loi n° 145 du 29 juillet 1930 et de la Loi n° 212 du 27 février 1936 sur la Propriété Commerciale.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant le prix du pain.

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS

Nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur d'un Membre de la Maison de S. A. S. le Prince.

Arrivée de M. Marcel Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, les Services concédés et Affaires diverses.

VARIÉTÉS

Le Cidre, par Georges Rocher.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS*

LOI portant modification des Crédits inscrits au Budget des Services Intérieurs pour l'Exercice 1936.

N° 224.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la Loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 7 juillet 1936 :

ARTICLE PREMIER.

Les crédits ouverts par la Loi du 27 février 1936 pour les Dépenses du Budget des Services Intérieurs sont modifiés comme suit :

* Ces Lois ont été promulguées à l'audience du Tribunal Civil du 13 août 1936.

	Budget Primitif	Majoration ou Diminution	Budget Rectificatif
DÉPENSES ORDINAIRES..... fr.	8.825.174, 10	+ 166.067, 25	8.991.241, 35
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES..... fr.	470.230, 68	+ 206.371, 17	676.601, 85
Total..... fr.	9.295.404, 78	+ 372.438, 42	9.667.843, 20

ART. 2.

TABLEAU PAR CHAPITRE DU BUDGET DES DÉPENSES DES SERVICES INTÉRIEURS POUR L'EXERCICE 1936

a) Dépenses Ordinaires :

Chapitres	Budget Primitif	Majoration ou Diminution	Budget Rectificatif
I. Conseil National..... fr.	69.800, 20		69.800, 20
II. Travaux Publics :			
1° Travaux Publics et Maritimes.....	1.161.800 »	+ 51.825 »	1.213.625 »
2° Bâtiments Domaniaux.....	474.000 »	+ 83.500 »	557.500 »
3° Service d'Electricité.....	126.700 »		126.700 »
4° Service du Mobilier et des Inventaires.....	85.000 »		85.000 »
III. Service Téléphonique.....	943.880 »		943.880 »
IV. Instruction Publique :			
1° Lycée de Garçons.....	1.132.320 »	+ 1.600 »	1.133.920 »
2° Cours de Jeunes Filles.....	312.140 »		312.140 »
3° Bourses d'Etudes.....	135.000 »		135.000 »
4° Ecoles (Garçons et Filles).....	840.712, 50	+ 2.200 »	842.912, 50
5° Société de Conférences.....	30.000 »		30.000 »
6° Académie Méditerranéenne.....	40.000 »		40.000 »
7° Musée National des Beaux-Arts.....	10.000 »		10.000 »
8° Fonds d'achat d'œuvres.....	2.000 »		2.000 »
V. Services Hospitaliers et de Bienfaisance :			
1° Asile de Saint-Pons.....	25.000 »	+ 7.000 »	32.000 »
2° Goutte de Lait.....	100.000 »		100.000 »
3° Bienfaisance et Prévoyance.....	261.600 »		261.600 »
VI. Bureau de la Main d'Œuvre.....	55.000 »		55.000 »
Indemnité de 10 % aux retraités de nationalité monégasque ou résidant dans la Principauté.....	25.000 »		25.000 »
Dépenses imprévues.....	50.000 »		50.000 »
Réordonnement de Dépenses sur exercices clos et périmés.....		+ 1.498, 25	1.498, 25
Services Autonomes - Budgets Annexes.....	2.945.221, 40	+ 18.444 »	2.963.665, 40
Total Général des Dépenses Ordinaires fr.	8.825.174, 10	+ 166.067, 25	8.991.241, 35

b) Dépenses Extraordinaires :

II. Travaux Publics :			
1° Travaux Publics et Maritimes.....	236.997, 18	+ 32.071, 17	269.068, 35
2° Service du Mobilier et des Inventaires Olympiades 1936.....	5.433, 50	+ 1.800 »	7.233, 50
Dépenses Municipales.....	227.800 »	+ 25.000 »	252.800 »
Total Général des Dépenses Extraordinaires fr.	470.230, 68	+ 206.371, 17	676.601, 85

La présente Loi sera promulguée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Paris, le quatre août mil neuf cent trente-six.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

LOUIS.

Par Décision Souveraine du 4 août 1936, les crédits ouverts par Décision du 7 février 1936, pour les Dépenses du Budget des Services Consolidés de l'Exercice 1936, sont modifiés comme suit :

	Budget Primitif	Majoration ou Diminution	Budget Rectificatif
DÉPENSES ORDINAIRES..... fr.	13.310.997,40	+ 95.900,30	13.406.897,70
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES..... fr.	75.900 »	+ 112.006,15	187.906,15
Total..... fr.	13.386.897,40	+ 207.906,45	13.594.803,85

TABLEAU PAR CHAPITRE DU BUDGET
DES DÉPENSES DES SERVICES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 1936

a) Dépenses Ordinaires :

Chapitres	Total par Chapitre du Budget Primitif	Majoration ou Diminution	Total par Chapitre du Budget Rectificatif
I. Dotations..... fr.	720.000 »		720.000 »
II. Maison du Prince.....	785.000 »	+ 14.500 »	799.500 »
III. Palais du Prince.....	1.105.000 »		1.105.000 »
IV. Gouvernement.....	1.142.615 »	+ 70.600 »	1.213.215 »
V. Corps Diplomatique.....	283.608,40		283.608,40
VI. Justice.....	875.920 »		875.920 »
VII. Cultes.....	478.820 »	+ 4.000 »	482.820 »
VIII. Force Armée.....	1.942.053 »	- 38.000 »	1.904.053 »
IX. Marine.....	162.400 »	+ 4.190 »	166.590 »
X. Sécurité Publique.....	2.762.224 »		2.762.224 »
XI. Régies.....	108.600 »		108.600 »
XII. Chambre Consultative et Commissions.....	42.000 »		42.000 »
XIII. Finances.....	2.525.407 »	+ 38.000 »	2.563.407 »
XIV. Institutions Diverses.....	77.100 »		77.100 »
XV. Gratifications, Dons et Secours.....	170.250 »		170.250 »
Indemnité de 10 % aux retraités de nationalité monégasque ou résidant dans la Principauté, relevant des Services Consolidés.....	80.000 »		80.000 »
Dépenses imprévues.....	50.000 »		50.000 »
Dépenses sur Exercices clos et périmés.....		+ 2.610,30	2.610,30
Total Général des Dépenses Ordinaires..... fr.	13.310.997,40	+ 95.900,30	13.406.897,70

b) Dépenses Extraordinaires :

IV. Gouvernement.....	31.500 »	+ 8.100 »	39.600 »
VII. Cultes.....	25.600 »		25.600 »
VIII. Force Armée.....	10.000 »	+ 77.000 »	87.000 »
X. Sécurité Publique.....	4.600 »	+ 1.550 »	6.150 »
XIII. Finances.....	4.200 »	+ 25.356,15	29.556,15
Total Général des Dépenses Extraordinaires..... fr.	75.900 »	+ 112.006,15	187.906,15

LOI tendant à la modification de la Loi n° 145 du 29 juillet 1930 et de la Loi n° 212 du 27 février 1936 sur la Propriété Commerciale.

N° 225.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la Loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 7 juillet 1936 :

ARTICLE PREMIER.

Le premier alinéa de l'article 9 de la Loi n° 145 du 29 juillet 1930, modifié par la Loi n° 212 du 27 février 1936, est modifié ainsi qu'il suit :

« Le droit au bail dont le renouvellement a été obtenu dans les conditions ci-dessus déterminées, ne pourra être cédé, sauf motif légitime, que par des locataires ayant personnellement exercé le commerce dans l'immeuble pendant trois ans consécutifs dont une année au moins après la date de départ du bail renouvelé ».

ART. 2.

Le paragraphe 1° (2^{me} alinéa) de l'article 3 de ladite Loi n° 212 du 27 février 1936 est modifié ainsi qu'il suit :

« 1° Les locataires commerçants dont la demande primitive a été formée hors les délais légaux ou a été adressée à tort, soit au gérant, soit à un seul des co-propriétaires, qui n'auraient pas formé de demande, ou qui auraient encouru la déchéance prévue à l'article 10, sous condition qu'il ne soit pas intervenu dans les trois premiers cas de décision de justice déjà exécutée ».

ART. 3.

Le point de départ du délai de trois mois fixé par l'article 3, alinéa 1^{er}, de la Loi n° 212 du 27 février 1936, est reporté, pour tous les locataires relevés de la forclusion, à la date de la promulgation de la présente Loi.

La présente Loi sera promulguée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Paris, le quatre août mil neuf cent trentesix.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Avis concernant le Prix du Pain

Par suite de la hausse du prix du pain dans les Alpes-Maritimes et des accords intervenus avec les boulangers, le prix du pain est fixé de la façon suivante à dater d'aujourd'hui jeudi 20 août 1936 :

Pain de consommation courante, le kilog. 2 fr. »
Pain de fantaisie, le kilog. 2 fr. 35
Flûte (330 gr.) 1 fr. 05

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

BOEUF

PRIX AU KILOGR.

Bas Morceaux (pour pot-au-feu)	
Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gîte-gîte	3 à 8
(pour bourguignon et mode)	
Dessus de côtes, macreuse, premier taon, veine grasse	6 à 12
(pour rôtis et grillades)	
Bavette, basses-côtes, paleron	11 à 13
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Entrecôtes, tranche à bifteck	14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck	17 à 20
Filet	20 à 25

VEAU

Bas Morceaux (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine	6 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , filet, quasi, noix, escalopes	12 à 20

MOUFON

Bas Morceaux (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes déconventes	3 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , gigot, carré, selle, filet	14 à 20

CHEVAL

Bas Morceaux (ragoût et daube)	
Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée	3 à 6
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte	9 à 11
Filet	15

PORC (viande fraîche)

Bas Morceaux	
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine	4 à 6
Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)	
Filet, carré de côtes, échine	11 à 14
Saucisse fraîche du jour	10 à 13

SALAISONS

Poitrine et lard salés	5 à 8
Jambonneaux et plates-côtes salés....	4 à 6

CHARCUTERIE CUIE

Jambons, saucissons	20 à 24
Pâtés divers, cervelas, fromage tête..	12 à 16
Boudin choix	6 à 7
Andouillettes	12 à 16

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 40 le litre ; à domicile : 1 fr. 60 le litre.

INFORMATIONS

Par décret de S. Exc. le Président de la République Française, rendu sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères, M. le Commandant Jean Millescamps, Aide de Camp de S. A. S. le Prince, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Marcel Berthelot, le nouveau Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, les Services concédés et Affaires diverses, rentrant de congé, est arrivé dans la Principauté.

Accompagné par M. Jacques Reymond, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, remplaçant S. Exc. M. le Ministre d'Etat, actuellement en congé, M. Berthelot a rendu visite au Conseil National, à la Municipalité ainsi qu'aux principales notabilités.

M. Berthelot a aussitôt pris possession des hautes fonctions qui lui ont été confiées par S. A. S. le Prince Souverain.

VARIÉTÉS

LE CIDRE

Faut-il choisir ici notre boisson préférée : vin, cidre, bière ? A dire vrai, chacune a ses vertus, comme chacune a ses poètes. Nous chanterons à notre heure le divin nectar de la treille et la gloire de Gambrinus ; aujourd'hui, c'est du jus de la pomme que nous voulons parler.

La pomme ? n'est-ce pas le fruit le plus ancien du monde ? Adam et Eve en ont goûté à la fois la douceur et l'amertume ; il ne semble pas, cependant, qu'ils aient connu le cidre. Le premier auteur qui ait parlé du vin de pommes est Pline, dans son « Histoire Naturelle » qui date des débuts de l'ère chrétienne. Au premier siècle, Martial, dans ses épigrammes, et au deuxième Palladius, signalent que les Romains en font abus et évoquent le caractère capiteux de la nouvelle boisson. Saint-Jérôme prétend que les inventeurs de celle-ci avaient été les Juifs qui en passèrent la formule aux Grecs et, de l'expression « sichard » employée par eux pour désigner le cidre, c'est lui qui fit « sicera », qui est demeuré l'étymologie du mot et qu'on trouve cité pour la première fois, en 464, par des auteurs latins. Saint-Augustin, évêque d'Hippone et, avant lui Tertullien parlent du cidre africain.

Comment l'art d'extraire le jus de la pomme passa-t-il en France ? On l'ignore, mais on constate que, dès l'an 560, Sainte-Radegonde, femme du roi Clotaire I^{er}, faisait l'éloge du cidre et même du poirée qu'elle qualifiait de boissons sans pareilles. Sautons deux siècles et ouvrons les « Capitulaires » de Charlemagne. Celui-ci s'inquiète de protéger les métiers et il parle des « siceratores », mais chose curieuse, les ouvriers qu'il vise ainsi sont à la fois ceux qui savent fabriquer le cidre, le poiré et la bière, c'est-à-dire tous les jus fermentés.

Malgré tant de hauts patronages, il ne semble pas qu'à cette époque et durant nombre d'années le cidre ait connu une vogue intense. C'est seulement au XII^e siècle qu'il fut d'usage courant en Normandie et surtout dans le Cotentin où des navigateurs basques en relations constantes avec les côtes, apportèrent dans la région des variétés de fruits supérieurs à ceux qui existaient naturellement et enseignèrent, assure-

l-on, de meilleurs procédés de fabrication. Mais, en dehors de l'ouest de la France, la consommation demeura à peu près nulle ; cependant, nous avons trouvé dans de vieux documents du quatorzième siècle que cette boisson était comprise dans une énumération de produits transportés par la batellerie de la Seine et qu'on la vendait chez les débitants et aubergistes parisiens.

Combien la vendait-on ? On manque de précisions à cet égard. Cependant, dans le carnet des dépenses d'un bourgeois rouennais, on trouva cette mention : « 13 juin 1604 ; acheté un tonneau de cidre de 650 litres, dix-huit livres ». Faisons le calcul facile ; il en résulte qu'un litre de cidre valait un peu plus de deux centimes et demi. Heureux temps, car ce n'était pas seulement le jus de la pomme qu'on trouvait à bon marché...

Depuis lors, la consommation du cidre a fait du progrès ; on en fabrique présentement en France dans 72 départements et maints pays étrangers l'ont largement adopté. En 1934, plus de seize mille communes françaises cultivaient le pommier à boisson. D'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture, la récolte la plus importante est faite dans le département de la Manche qui, en pommes et en poires à cidre, accusait pour l'an dernier, le chiffre respectable de 4.500.000 quintaux. Vient ensuite le Morbihan avec 3.750.000 quintaux, puis la Seine-Inférieure, le Calvados, l'Ille-et-Vilaine, l'Orne et la Mayenne, les Côtes-du-Nord et la Sarthe qui vont de 2.800.000 quintaux à 1.500.000. Parmi les départements cidricoles les moins importants sont la Seine et les Hautes-Alpes avec 60 quintaux chacun, puis la Drôme avec 500 et le Lot-et-Garonne avec 900 quintaux. Mais ne perdons pas de vue que, dans ces deux derniers, on récolte du vin largement. Fabriquer du cidre là-bas, constitue donc une coquetterie ou une gourmandise.

La pomme a d'importants débouchés à l'étranger. Si le Canada et la Californie inondent nos marchés de certaines variétés destinées à la table, par contre, l'Angleterre et l'Allemagne donnent la préférence à nos crus nationaux. Dans le premier de ces pays, on fait macérer les fruits dont on tire une eau-de-vie recherchée. Dans l'autre, on s'en sert pour fabriquer une boisson mousseuse excellente qu'on débite sous le nom de champagne de Hambourg, dont les Allemands tirent vanité et qu'ils répandent un peu partout.

Nous disions que le cidre a eu ses poètes ; l'apologie qu'en faisait Edmond de Goncourt est assez curieuse : « C'est, écrivait-il, une boisson qui fait rentrer en soi, qui rend sérieux, ferme et solide, qui fait la tête froide et le raisonnement sec, une boisson qui ne grise que la dialectique des intérêts. Après avoir bu de la bière, on écrirait un traité sur Hegel ; après du Champagne on dirait des sottises ; après du Bourgogne, on en ferait ; après du cidre on rédigerait un bail. » Peut-être est-ce à ses qualités que le paysan normand, qui en est le consommateur par excellence, doit son esprit si clair et son jugement si net.

On assure, également, qu'il possède maintes vertus curatives. Un célèbre médecin anglais, Garrod, le considère comme un élixir de longue vie et, d'après le docteur Denis Dumont, on ne connaît ni la goutte ni la gravelle dans les pays où il est à l'honneur. Il est incontestable et les statistiques l'ont constamment démontré qu'il dissout l'acide urique et qu'il constitue une bois-

son à la fois tonique et stimulante. Mais ce n'est pas une panacée universelle et il ne convient pas aux estomacs délicats auxquels son acidité cause des aigreurs, voire même des gastralgies. Pour corriger ces inconvénients, des fraudeurs habiles l'additionnent de substances diverses qui ne sont pas toutes inoffensives et qui provoquent des troubles intestinaux. La morale de ceci, c'est que le cidre a toutes les vertus, à la condition qu'il soit bon, pur et bien fait.

Georges ROCHER.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un arrêt contradictoirement rendu par la Cour d'Appel de la Principauté de Monaco, le deux mai mil neuf cent trente-six, enregistré ;

Entre le sieur Frédéric-François BON DE SAINT HILAIRE, demeurant à Monte-Carlo, Hôtel Terminus, boulevard des Bas-Moulins ;

Et la dame Elisabeth LIMON, épouse du dit sieur Bon de Saint Hilaire, demeurant à Monte-Carlo, villa Les Turquoises, descende de Larvotto ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« En la forme, reçoit comme réguliers les appels « tant principal qu'incident ;

« Au fond :

« Réformant en tant que de besoin la décision « entreprise ;

« Déclare les époux Bon de Saint Hilaire divorcés à leurs torts réciproques. »

Pour extrait, certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 18 août 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire,

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 14 août 1936, enregistré, M. Gaston-Léon DAVID, hôtelier, demeurant 3, rue Grimaldi, à Monaco, a acquis de M. Antoine VUOTTO, hôtelier, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel et restaurant, dénommé « Hôtel Helvétia et Romain », exploité 3, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M. Vuotto, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 août 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e Auguste SETTMO

Docteur en droit, notaire

41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settmo, notaire à Monaco, soussigné, le 7 août 1936, M. Ernest CAMILLA, boulanger, demeurant à Mo-

naco, 9, rue Saige, a cédé à M. Antoine CAMILLA, son frère, boulanger, demeurant à Monaco, 9, rue Saige, la moitié indivise lui appartenant dans le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et vente des pâtes alimentaires, sis à Monaco, rue Saige, n° 9.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 20 août 1936.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 24 juillet 1936, enregistré, M. Charles NEGRI, sans profession, demeurant maison Barelli, rue Malbousquet, à Monaco-Condamine, a acquis de M. Armand FERRARONE, commerçant, demeurant n° 41, boulevard de l'Observatoire, à Monaco-Condamine, le fonds de commerce de vins à emporter, buvette et restaurant, dénommé *Azur Bar* exploité n° 41, boulevard de l'Observatoire, à Monaco (Condamine).

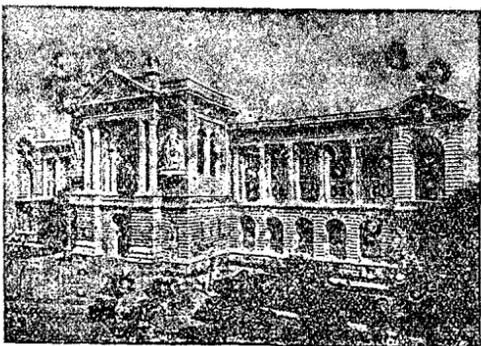
Les créanciers de M. Farrarone, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 20 août 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

LE MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

Au rez-de-chaussée : Au centre le salon d'honneur avec la statue du Prince Albert I^{er}. A droite la grande Salle de Conférences avec la collection de tableaux des Campagnes du Prince. A gauche la grande Salle d'Océanographie zoologique, animaux recueillis par le Prince dans les grandes profondeurs (jusqu'à plus de 6 kilomètres de profondeur) : Squelettes de grandes baleines, cachalots, requins. Phoques, ours blancs, éléphant et lion de mer, etc... Poissons lumineux, aveugles.



Au 1^{er} étage : Salle centrale : Reconstitution du laboratoire du yacht « Hironde » ; Baleinière du Prince ; collections de photos : scènes de pêches et chasses marines, etc... A droite : la Salle d'Océanographie appliquée : pingouins du Pôle Sud. A gauche, la Salle d'Océanographie physique et chimique ; filets pour l'exploration scientifique des abîmes.

Au sous-sol : NOUVEL AQUARIUM, le plus important aquarium marin du monde. Aquarium tropical : poissons de mers chaudes (Java, Indochine). Paysages sous-marins vivants.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Vient de paraître à l'ARGUS — Doyen des Bureaux d'extraits de Presse de France et de l'Etranger — la nouvelle Edition, la Septième de :

Nomenclature des Publications en Langue Française du Monde entier

C'est un volume très documenté, genre de travail unique, classé méthodiquement, contenant plus de 15.000 noms de Périodiques différents en langue française, dont chacun d'eux possèdera un exemplaire.

BON-PRIME à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois
pour 5 francs
seulement

Jardins et Basses-Cours

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois
Vous recevrez dès leur publication 6 numéros de 40 à 60 pages illustrés de 30 à 40 gravures, bourrés de Conseils dont l'application vous fait :

GAGNER DE L'ARGENT

Cet abonnement comporte : 1^o 3 fascicules ordinaires traitant 100 sujets d'actualité : Petits et Grands Elevages, Culture, Jardinage, Industries Rurales Familiales, etc. ; 2^o 3 Fascicules Spéciaux complets, véritables Petites Merveilles, formant autant de Guides Pratiques Permanents, ou de Guides saisonniers Régionaux. Et vos 5 francs vous sont de plus

REMBOURSÉS
immédiatement

par 2 superbes Primes : 1^o N° de Vie à la Campagne, du prix de 5 fr. et un N° de l'attrayante publication *Maisons pour Tous*.

De plus vous prendrez part au Concours de Propagande des Activités Rurales qui garantit un prix à chaque participant.

Découpez cette annonce et adressez-la avec la somme de 5 fr. à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris 6^e

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de l'Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villa, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GENERAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi — BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER

MONTE-CARLO BEACH

Plage - Piscine Olympique - Ski Nautique
Hôtels sur la Plage

LE CASINO D'ÉTÉ

Grands Galas :: Fêtes sur l'Eau :: Feux d'Artifice

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Mainlevées d'opposition

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1936